



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 19321

## Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la possible suppression du seuil de 170 m<sup>2</sup> au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction. En effet, ses propos, tenus dans une interview parue le 28 décembre dernier dans le Moniteur des travaux publics, laissent entendre qu'une telle disposition serait intégrée dans le prochain projet de loi issu du Grenelle de l'environnement, ce qui inquiète les architectes, maîtres d'oeuvre en bâtiment qui n'ont pas été consultés. Aussi, elle souhaite connaître les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre afin de lancer un débat sur cette question essentielle et réunissant l'ensemble des intéressés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Maquet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19321

**Rubrique :** Architecture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2008, page 2502

**Question retirée le :** 8 juillet 2008 (Retrait pour cause de question identique)